

STRUCTURE JURIDIQUE **DU CENTRE ÉQUESTRE DES VASEIX :**

Le Centre Équestre est un Centre constitutif de l'EPLEFPA de LIMOGES et du NORD HAUTE- VIENNE. Il permet aux élèves du lycée de bénéficier de l'option hippologie Equitation. Il est aussi ouvert aux étudiants des facultés de Limoges et aux cavaliers extérieurs.

LICENCE ET ASSURANCE:

La licence fédérale est obligatoire pour tout cavalier extérieur au lycée ou voulant passer un examen. Mais il doit en plus se renseigner auprès de son assureur de sa couverture en cas d'accident. Il a la possibilité de souscrire des garanties complémentaires en individuel accident (renseignements affichés au Centre Equestre).

La licence se prend ou se renouvelle dès l'inscription en septembre. Elle est valable, pour une première licence, le 4^{ème} trimestre de l'année en cours et l'année civile suivante.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Tenue :

Aucune tenue vestimentaire n'est exigée mais **le port de la bombe est obligatoire.** Pour le confort des cavaliers, une paire de bottes est souhaitable.

Sécurité :

☞ L'enceinte du Centre Équestre est interdite aux voitures sauf pour l'embarquement des chevaux. Il est demandé à toute personne de refermer les barrières afin d'éviter l'évasion des chevaux vers la route nationale.

☞ En cas d'accident, les cavaliers reçoivent les premiers soins au Centre Équestre et en cas d'urgence, ils sont dirigés vers le C.H.U. avec le concours des pompiers de Limoges.

☞ La consommation de boissons alcoolisées est interdite dans l'enceinte du Centre Équestre.

☞ Les chiens doivent être tenus en laisse.

☞ Le Centre Équestre n'est pas responsable des vols et dégradations dans l'enceinte de l'établissement.

Pour le dépôt des chèques nous vous conseillons vivement de noter l'ordre du **Régisseur du Centre Équestre** (tampon disponible au Club), ainsi que le nom et prénom du cavalier au dos.

Détail des Forfaits :

Le forfait est annuel et se prend en septembre. Il est valable pour l'année scolaire en cours. Une réduction de 5 % est applicable sur le 2^{ème} forfait pour les personnes désirant monter 2 fois par semaine.

Attention seuls les forfaits annuels réglés assurent une place dans le cours choisi. LES FORFAITS SONT REGLABLES EN DEBUT DE PERIODE. Ils comptent 36 cours et doivent être écoulés sur la période scolaire. Les heures manquées peuvent être rattrapées lors de cours ou de stages pendant les vacances scolaires. Attention, les forfaits ou cartes ne sont pas remboursables

Nos autres formules :

- 1- Si les reprises régulières ne sont pas adaptées à vos possibilités, nous proposons une carte de 10 reprises avec validité annuelle. Vous devrez alors vous inscrire à chaque cours par internet sur notre site et dans la limite des places disponibles
- 2- Reprise supplémentaire : il est possible de monter occasionnellement en plus du forfait au tarif de celui-ci

ATTENTION NOUS N'ACCEPTERONS PAS EN COURS LES CAVALIERS N'AYANT PAS REGLE LEURS CARTES OU FORFAITS.

CENTRE EQUESTRE DES VASEIX

TARIFS 2021/2022

☎ : 05 55 00 17 57

	Poney et propriétaire + licence	SCOLAIRE + licence	ADULTE + licence
FORFAIT ANNUEL 1 HEURE PAR SEMAINE			
année scolaire 2021/2022	625,00 €	709,00 €	756,00 €

réduction de 5 % pour un forfait annuel 2 heures par semaine

Réduction de 5 % sur le deuxième forfait pour un forfait annuel 2 heures par semaine. Possibilité de choisir son cheval pour les personnes ayant opté pour le forfait annuel 2 heures. Le forfait annuel est réglable en jusqu'à 4 fois sans frais (minimum 2 règlements encaissés en 2020)

LECON BABY PONEY	CARTE 5 HEURES BABY PONEY	HEURE PASSAGER	CARTE 10 HEURES	CARTE 12 HEURES ETUDIANTS valable uniquement le jeudi après midi	CARTE 12 HEURES ETUDIANTS Hors jeudi	carte 10 heures propriétaire
14,00 €	65,00 €	35,00 €	240,00 €	168,00 €	240,00 €	160,00 €

Le montant des cours d'essai est déductible du forfait en cas de poursuite de l'activité. **Les étudiants qui souhaitent monter en dehors du jeudi après-midi**, peuvent néanmoins bénéficier de la subvention accordée par le SUAPS (sauf le week-end)